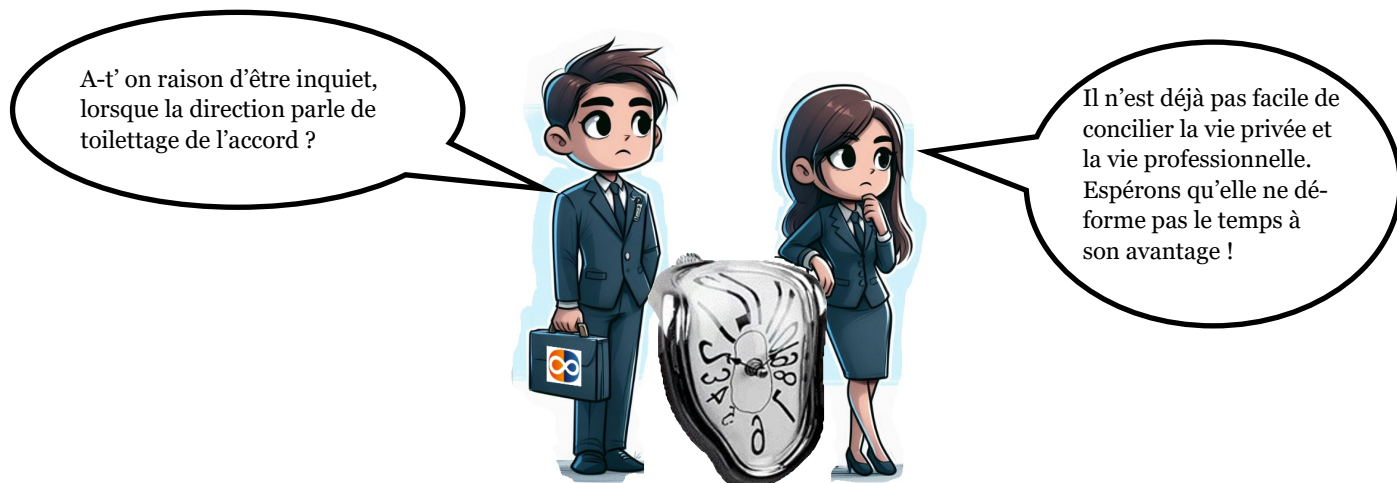


NEGOCIATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL



En février, des négociations ont débuté autour de l'accord relatif au temps de travail à la CERA. La direction veut :

1) Revoir la période d'acquisition et de prise des congés payés en s'alignant sur l'année civile.

Pour le SU-UNSA, nous y voyons une simplicité de lecture pour les salariés en alignant les congés payés sur les RTT. Néanmoins, nous restons prudents car il n'est pas question de réduire le nombre de jours de congés en modifiant les règles de pose des RTT. Il reste à négocier les conditions d'utilisation du surplus de jours en 2025, issu de cette modification.

2) Mettre à jour les conventions de forfaits-jours.

L'accord actuel datant de 2007, il n'est pas suffisamment protecteur pour les salariés soumis à une convention de forfait. Le nouveau texte devrait mieux définir l'autonomie et prévoir une homogénéité des droits parmi les membres d'une même équipe.

3) Revoir la portée du Compte Epargne Temps (CET).

Depuis plusieurs années la direction veut revoir la portée du CET fin de carrière au regard des provisions financières croissantes à constituer pour rémunérer des salariés qui partent en congés plusieurs mois, voire années avant leur date officielle de retraite. (La CERA n'est pas un cas isolé dans le monde des Caisses d'Épargne). Le SU-UNSA n'est pas demandeur, surtout dans un contexte où l'âge de la retraite recule. Sur ce sujet, il y a une ligne rouge à ne pas franchir : les salariés ayant versé sur leur CET fin de carrière ne doivent pas être pénalisés par ce changement. Par ailleurs, les autres générations de salariés doivent y trouver aussi un avantage, par une utilisation plus simple du CET convenance personnelle. Il doit s'agir d'un accord gagnant-gagnant

La direction veut aboutir à un texte toiletté avant la fin de l'été. Au SU-UNSA, comme nous l'avons fait pour les NAO locales, nous sommes prêts à discuter et négocier un texte plus protecteur pour les salariés de la CERA, à la condition que l'objectif de la direction ne soit pas celui d'augmenter la productivité par une déformation du temps.

Ne restez pas seul(e), rejoignez les milliers d'adhérents du SU-UNSA pour faire entendre votre voix !



PRÉADHÉSION ou **ADHESION ICI**

Nom : _____ Prénom : _____

Née le : _____ à : _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____ Tél. perso (facultatif) :

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ Code ES : _____

Emploi occupé : _____ Classification : _____ Temps de travail (%) :

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.